

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 MARS 2025

Etaient présents à cette réunion, tous les administrateurs à l'exception de l'excusé Michel LORRAIN, donnant pouvoir à Frédéric MOREL.

En l'absence de Michel LORRAIN, Patrice NONDIER est nommé secrétaire de séance.

Approbation du dernier compte rendu de Conseil d'Administration

Le Président recueille la validation du projet de compte rendu du Conseil d'Administration du 16 Décembre 2024 dernier, transmis au préalable par voie électronique. Le compte rendu du Conseil d'Administration du 16 Décembre 2024 est validé à l'unanimité.

Budget

Le Président MASSENET fait un préambule sur la difficulté de réalisation d'un budget prévisionnel compte tenu de la variabilité des surfaces culturales détruites et des tarifs des denrées agricoles, qui impactent fortement le compte « dégâts » de la Fédération. Il rappelle de plus que les comptes sont équilibrés à N+1. Il ajoute que sauf contre-ordre nous devrions bénéficier de la troisième vague de l'aide de l'Etat dans le cadre du plan d'accompagnement à la révision de la Loi chasse, même si cette aide sera minorée par rapport aux engagements initiaux.

Le Trésorier Patrice NONDIER reprend les propos du Président et réalise un commentaire rapide des grandes masses. Ainsi le total des charges budgété pour 2024/2025 est de 3 783 420€ pour un total de produits budgété de 3 289 333€, ce qui porte le résultat budgété à -494 117€.

Le budget est validé à l'unanimité et sera présenté en l'état au vote de l'Assemblée Générale du 26 avril 2025 prochain.

Taxe territoriale et prix des bracelets

Le tableau complet du calcul de la taxe à l'hectare est distribué à tous les membres du CA. Il est à noter que le calcul a été fait avec le report N-1 pour les massifs concernés comme décidé à l'AG 2024.

Le Président fait état de fortes disparités entre les massifs avec des montants de taxes allant de 0€ à plus de 13€.

Les membres du Conseil d'Administration sont questionnés quant à une aide fédérale, liée aux aides de l'Etat reçues. Après discussion, une aide par la réduction de la taxe territoriale de 2€ par ha.eq.boisé est décidée pour l'ensemble du département.

Les prix des bracelets sanglier comme cervidés sont également débattus. Une baisse du prix bracelet sanglier sur les massifs aux taxes territoriales nulles ou négatives est abordée mais finalement non retenue. Il en est de même quant à la hausse des tarifs des bracelets cervidés qui ne couvrent plus les dépenses liées aux dégâts cervidés. Seule l'augmentation du bracelet, dit SAF, des femelles « sanglier » est retenue.

Ainsi les membres du Conseil d'Administration se prononce unanimement pour proposer au vote de l'Assemblée Générale les mesures suivantes :

- **Une baisse de 2€ par ha.eq.boisé sur l'ensemble des massifs, avec un report du restant dû sur le calcul de taxe territoriale en N+1**
- **Prix des bracelets :**
SAI à 30€, SAF à 60€, les prix des bracelets cervidés restent inchangés, c'est-à-dire CHI à 10€, CEM à 150 €, CEF à 100€ et CEIJ à 75€

Ainsi les deux solutions proposées à l'Assemblée Générale pour le financement des dégâts seront les suivantes :

- **SOLUTION 1 : Taxes territoriales, initialement calculées, sans la réfaction de 2€ par hectare équivalent boisé et report du restant dû des massifs initialement à 0 €, sur le calcul de la taxe territoriale en N+1**
- **SOLUTION 2 : Taxes territoriales, initialement calculées, avec la réfaction de 2€ par hectare équivalent boisé et report du restant dû des massifs à 0 €, suite à la réfaction, sur le calcul de la taxe territoriale en N+1**

Modulation de la taxe territoriale

Le Président MASSENET rappelle aux membres du Conseil d'Administration la possibilité qu'à le CA d'appliquer aux chasseurs, territoires de chasse ou unités de gestion, une participation modulée.

Le Président MASSENET propose ainsi de ne pas appliquer la réfaction votée ci-dessus aux lots ou territoires de chasse, qui contribuent ou sont à l'origine de dégâts non acceptables sur un massif cynégétique. Les Administrateurs sont amenés à se prononcer, de façon argumentée au prochain Conseil d'Administration quant aux lots à cibler.

Le Conseil d'Administration décide ainsi à l'unanimité de proposer au vote de l'Assemblée Générale du 26 Avril 2025 prochain :

La reconduction du principe de modulation de la taxe territoriale et la délégation au Conseil d'Administration d'appliquer aux chasseurs, territoires de chasse ou unités de gestion une participation modulée.

Réunions préparatoires à l'Assemblée Générale

Les dates de réunions préparatoires à l'Assemblée Générale sont les suivantes :

- Jeudi 27 Mars à TOUL
- Vendredi 28 Mars à AUBOUE
- Jeudi 3 Avril à BADONVILLER
- Vendredi 4 avril à ATTON
- Lundi 8 avril à CREVECHAMPS
- Mardi 9 avril à TELLANCOURT

Le Président MASSENET appelle à la participation de nombreux Administrateurs avec une présence fortement souhaitée dans leur secteur.

Retour réunion cervidés et suites données

Le Vice-Président ROESER fait un retour sur les réunions cervidés des 13 et 14 mars derniers. Il signifie que les réunions se sont bien passées et qu'elles ont été le théâtre de discussions cordiales et souvent d'avis partagés entre les partenaires.

- Sur l'espèce chevreuil, si le constat de l'année passée, était à la stabilité, il n'en est plus rien. En effet, le constat des différents acteurs présents lors des réunions de concertation est unanime. La reproduction a été mauvaise, il y a eu une mortalité anormale et les populations sont en baisse. Les taux de réalisation sont par ailleurs bas. L'avis de la commission est de suivre les demandes à la baisse uniquement. Après avoir réalisé une simulation, cette demande à la baisse correspond à moins de 1 000 individus sur le département ce qui fait une baisse de 8% environ. C'est trop peu aux yeux des membres du CA. Devant la situation, la baisse doit être au moins de 15%. Le service technique en charge des attributions travaillera donc à une baisse s'approchant des 2 000 têtes sur les 12 600 attribuées lors de la saison 2024-2025. Il est à noter que la marge entre les attributions et les réalisations sur le département restera large, de l'ordre de 2 800 têtes.

Le Vice-Président ROESER salue les Administrateurs qui prendront leurs responsabilités quant à cette baisse nécessaire des plans de chasse chevreuils.

- Pour l'espèce cerf, les discussions ont été souvent partagés avec des populations jugées stables dans nombreux massifs où les attributions semblent en cohérence avec ces dernières. Le massif 6 et le massif 24 restent les massifs où les discussions sont les plus partagées.

Les comptages se poursuivent et nous attendons les résultats globaux. Le Président MASSENET rappelle le protocole des ICE. Les IKA n'ont pas pour but de connaître le nombre exact d'animaux sur un massif mais bien de donner des tendances d'évolution. Ces IKA ont peut-être par ailleurs étaient tronqués sur le massif 6, où des précomptages nocturnes à la thermique ont été réalisés par certains Louvetiers et agents ONF les jours précédant les

comptages officiels. Cela qui peut causer un dérangement et par conséquent semble peu favorable aux observations le jour J.

Pour ce qui est des attributions, nous suivrons les avis émanant des réunions de concertation, et tiendrons également compte des taux de réalisations ainsi que des dégâts.

Point sur les accords ONF/FDC54

Le Président MASSENET explique que la mise en place des accords nationaux, s'est bien déroulé sur le département. Les trois lots concernés ont bénéficié de la baisse annoncée de 30% sur leur loyer annuel et l'agrainage a été conservé sur l'ensemble des forêts domaniales. Seuls 10 départements en France ont pu mettre en place les accords cette année.

Une réunion s'est tenue avec l'ONF récemment pour essayer de décliner les accords de nouveau cette année. La demande initiale de l'ONF de reporter les baisses d'attributions chevreuils sur les grands cervidés pour conserver une augmentation de 50% n'est pas entendable pour nous. Dans le cadre des accords, il semble possible de moduler les seuils d'augmentation. Nous attendons une validation au niveau national.

Par ailleurs, il faut noter que seul un lot concerné par les augmentations d'attributions peut rendre l'accord valable au niveau du département.

Point sur les dégâts

Le Président MASSENET rappelle le nombre de sangliers prélevés sur le département cette saison, qui est de 11 700 animaux. C'est 1700 de plus que N-1 et 2700 de plus que N-2.

A cette heure, 36 hectares sont détruits sur le département. Il s'agit principalement de prairie.

Il est à noter qu'il reste sur quelques massifs, des troupes en plaine qui peinent à rentrer au bois. Des populations trop importantes après chassent semblent être observées sur certains massifs, comme le 6 et le 17, observations corrélées avec les dégâts en cours. Le Président MASSENET sera favorable à une pression de la Louveterie sur ces troupes erratiques de plaine. Un tour de chaque massif est réalisé, la situation des dégâts en cours et de la prévention à mettre en place sont commentées par chaque administrateur.

Le Président MASSENET appelle à la vigilance. Les points chauds devront être ciblés après la moisson et des attributions de laies devront être faites en conséquence.

Questions diverses

Korit

Il est rappelé que les dossiers Korit sont à valider par l'Administrateur et son financement ne peut être cumulé aux subventions clôtures.

Habillement Administrateur

Le Vice-Président ROESER souhaite réfléchir à une tenue de représentation, à l'instar d'autres départements, pour les Administrateurs afin qu'ils soient facilement identifiables en réunion départementales, régionales ou nationales.

Un devis sera demandé.

Budget Formation Arc

Comme évoqué lors d'un dernier CA, le Président MASSENET met au vote le financement du matériel à destination de la formation chasse à l'arc. Le devis d'un montant de 2 226.30 euros est validé à l'unanimité.

Budget achat matériel clôture

Un budget maximal de 50 000€ est voté pour l'achat de matériel de prévention. Une commande sera réalisée prochainement car les stocks baissent rapidement en cette période de semis.

Remboursement tir d'été

Comme à l'habitude, le remboursement de 50% du prix du bracelet pour un tir entre 1^{er} Juin et la veille de l'ouverture générale sera réalisé.

Pour simplifier les démarches administratives et économiser des frais d'envoi, le versement des 15€ lié au remboursement des tirs d'été sanglier se fera en une fois, début octobre.

Voté à l'unanimité

Départ Estimateur Jean-Paul BUND

L'estimateur Jean-Paul BUND tire sa révérence. Après de nombreuses années en collaboration avec la FDC54, Jean-Paul quitte l'équipe des estimateurs. Ce dernier est invité pour l'occasion au dîner qui suit ce CA. Le Président MASSENET salue alors l'expérience, la rigueur et le professionnalisme dont Jean-Paul a fait preuve depuis nombreuses années pour la bonne gestion des expertises et du dossier dégâts dans le département. Un chèque cadeau lui est offert, qui lui permettra de s'équiper en outillage pour son atelier, où il aime travailler le bois.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion se termine à 20h00, et un repas est dégusté dans la bonne humeur.

Le Président
P. Massenet

Le Secrétaire
P. Nondier